

## Proposition de modifications du taux et du plafond d'intervention pour l'appel à projets « création de places »

### Analyse de la situation

Pour rappel, nous (et la FELSI) n'avons pas épuisé la totalité de l'enveloppe disponible au fonds de création de places en 2021 pour l'enseignement libre. Alors que les autres réseaux épuisent leur enveloppe.

En 2021, nous disposons d'un montant disponible de 11.845.992 EUR qui s'explique de la manière suivante :

Explication	Montant
Enveloppe de base	7.687.000,00
Indexation 2021	418.271,00
Solde St'art	266.817,55
Projets abandonnés/moins chers années précédentes	3.473.904,00

Les projets retenus en 2021 ont permis d'utiliser 6.977.860 EUR de cette enveloppe. (Ce qui correspond à un total d'investissements prévus de 11.629.767 EUR)

Il reste donc un solde de 4.868.132 EUR non utilisé, soit 41% de l'enveloppe.

On constate depuis deux années, une diminution du nombre de projets introduits pour notre réseau. Cela s'explique probablement par :

- le fait que les projets les plus évidents ont déjà été financés et que le potentiel se réduit ;
- le nombre de zones éligibles se réduit.

Pour rappel, nous avons rehaussé le plafond d'intervention de 1,5 Millions à 2,5 Millions l'an dernier sans toucher au taux d'intervention fixé à 60% de l'investissement. En 2021, un projet a ainsi pu bénéficier d'un financement de 1.945.381 EUR (pour un projet de 2.972.112 EUR).

Une analyse des projets retenus en 2021 montre que la taille des projets est très différente entre l'enseignement libre et les autres réseaux.

Réseau	Nbre de dossiers financés	Total subventions	Subvention moyenne par dossier
LS	13	6.977.860 €	536.758 €
OS	4	8.644.335 €	2.158.073 €
WBE	4	5.393.770 €	1.348.443 €

Les autres réseaux appliquant des taux d'intervention supérieurs à celui du SeGEC :

- WBE : 100%
- OS : CECP 80% - CPEONS 70% et plafond de 3 millions

### Propositions :

On peut estimer que, vu le solde restant et reporté, pour l'appel à projets 2022, nous disposerons d'un budget d'environ 13 Millions d'EUR au fond de création de places.

Par ailleurs, le nombre de zones en tension risque de continuer à se réduire et par conséquent le nombre des projets éligibles sera aussi moindre.

**Nous proposons dès lors, en vue d'utiliser au mieux les moyens disponibles, d'augmenter le taux d'intervention à 80% et le plafond à 3,5 Millions pour rendre l'appel plus attractif et susciter de nouveaux projets.**